

Droit du pacs et de la mutuelle

Par franck

Bonjour,

1er question : je suis employé dans un hypermarché et je viens de me pacser il paraît que j'ai le droit à 1 semaine de congé payé comme pour un mariage est-ce vrai? et si c'est le cas y a-t-il un texte de loi et quelle est le chemin internet à suivre pour le récupérer pour que je puisse l'imprimer et le montrer à mon bureau du personnel qui me refuse cette semaine de CP .

2eme questions : dans mon magasin on a une mutuelle obligatoire ,peut-t-on m'obliger à mettre ma femme dessus si elle ne travaille pas et là aussi y a-t-il un texte de loi pour me dire si oui ou non ils ont le droit merci d'avance pour vos réponses et bonne journée

Par Visiteur

bonsoir,

1. à voir dans votre convention collective (gratuite sur [legifrance](#))

2. voir les conditions dans le contrat qui a dû vous être remis... si votre femme ne travaille pas, il lui faut quand même une mutuelle !!!!